

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE WILAYA DE MEDEA
ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER DE TABLAT
IMMATRICULATION FISCALE: 40801600002605700102

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément la loi n° 23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément de l'article 69 de décret présidentiel n° 15-247 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, établissement public hospitalier de tablat Annonce l'attribution provisoire de la marche pour l'acquisition des médicaments , et produit d'hémodialyse , selon les résultats suivants:

Lots	Désignation du candidat	numéro D'identification fiscale (NIF)	Note technique	Montant en TTC	observations
Médicament et produit d'hémodialyse	SARL IMC	099916000780112	55	40 031 320,54 DA	la moins-disante (offre unique)

Selon l'article 82 de même décret ,Le service contractant invite, les candidats qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, a se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours a compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire de cette marche, pour leur communiquer ces résultats, par écrit

A cet égard, Le service contractant informe les candidats que le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans les endroits prévus au cahier de charges

Le présent avis est considéré comme Avis d'attribution final en cas d'absence de recours

Fait à tablat le... /... /...

DIRECTEUR